



VILLE DE BOLLÈNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

EXERCICE 2024

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Table des matières

PREAMBULE.....	3
I - ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU CCAS.....	5
I – Budget du CCAS.....	5
I-1 Première approche du compte administratif 2024.....	5
I-2 Budget prévisionnel 2025.....	7
2 – Budget de la Résidence Autonomie Alphonse Daudet	10
2-1 Première approche du compte administratif 2024.....	10
II – STRUCTURE DES EFFECTIFS	11
III – BILAN DES ACTIVITES DU CCAS.....	12
1 -REPERAGE ET ACCUEIL des publics	13
2 – L’ACTION SOCIALE	13
2-1 - Missions légales obligatoires	13
2-1-1 L’aide sociale.....	13
2-1-2 La domiciliation des personnes sans domicile stable.....	14
3 – LES MISSIONS FACULTATIVES DU CCAS	15
3-1 - L’attribution d’aides financières sous forme de Chèques d’accompagnement personnalisés.....	15
3-2 - Aide PASS’EAU	15
3-3 - Aide Fonds Départemental de Solidarité	15
4 – ACTIONS EN FAVEUR DES SENIORS : veiller à la persistance du lien social	16
4 – LES ACTIVITES ET ANIMATIONS.....	17
4-1 - Fêtes des grands-mères	17
4-2 – Thés dansants.....	17
4-3 – Semaine bleue	17
4-4 – Séances ciné-seniors	17
4-5 - Colis de Noël.....	18
4-6 - Repas des seniors.....	18
4-9 - A souligner	19
5 – LA MOBILITE.....	19
5-1 – L’aide à la mobilité des seniors	19
5-2 – Instruction de demandes de gratuité des transports via le TUB	20
6 – LES ACTIONS COMPLEMENTAIRES	20
6-1 – Octobre Rose	20
6-2 - Le développement des jardins familiaux	21
6-3 - La veille en période de canicule.....	21
6-4 - Les permanences	21
IV – LA RESIDENCE AUTONOMIE ALPHONSE DAUDET	23
V – CONCLUSION sur les activités du CCAS	24

PREAMBULE

La loi d'Orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, en son article 11, précise que les Collectivités Territoriales de 3 500 habitants et plus doivent tenir un Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) dans un délai de deux mois qui précède l'examen du budget. Cette formalité s'impose aux CCAS des villes concernées.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « Notre », publiée au journal officiel du 08 août 2015 a voulu accentuer l'information des élus locaux et la transparence en matière financière.

Le Débat d'Orientation Budgétaire s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B) élaboré sous la responsabilité du Président du CCAS.

Le R.O.B. doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et préciser les engagements pluriannuels envisagés.

Le CCAS de Bollène dispose jusqu'en décembre 2024 de deux budgets : un budget principal et un budget annexe pour la Résidence Autonomie Alphonse Daudet.

Les budgets du CCAS doivent répondre aux attentes de la population tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique et aux orientations du gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances.

Le présent rapport a pour but de présenter les éléments utiles à la réflexion, en vue du vote du Budget 2025, lequel devra avoir lieu avant le 15 avril 2025.

Contexte économique National

En 2024, l'inflation totale a reculé sensiblement et devrait retomber en moyenne annuelle à 2,4 %. En prévision, l'inflation s'inscrirait durablement en dessous de 2 %. Le ralentissement des prix serait favorisé par celui des prix de l'alimentation, de l'énergie et des biens manufacturés, tandis que l'inflation dans les services baisserait plus lentement. Comme anticipé, le marché du travail commence à entrer dans une phase transitoire de ralentissement, concentrée sur l'année 2025. Le taux de chômage atteindrait un pic inférieur à 8 % en 2025 et en 2026, avant de repartir à la baisse dans le sillage de la reprise de l'activité.

Contexte économique en Région PACA

Au 3^e trimestre 2024, le nombre de défaillances d'entreprises en Provence-Alpes-Côte d'Azur poursuit sa hausse entamée depuis début 2022 avec une augmentation de + 25 % sur un an. La tendance est similaire au niveau national et concerne tous les secteurs.

Tous les départements de la région suivent cette tendance à la hausse sur un an. La progression est cependant plus contenue dans le Vaucluse. On observe également que les créations d'entreprises sont en baisse.

L'emploi et la demande d'emploi

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la progression de l'emploi salarié est plus vive qu'au niveau national au 3^e trimestre 2024 (+0,4 %, après +0,1 %), portée surtout par le secteur privé qui se redresse, mais aussi par le secteur public qui reste dynamique. Intérim compris, les effectifs rebondissent dans le tertiaire marchand, particulièrement dans l'hébergement-restauration et les transports et entreposage.

La croissance est également soutenue dans le tertiaire non marchand et l'industrie. Seule la construction continue de détruire des emplois, mais sur un rythme de moins en moins prononcé.

Malgré une augmentation de +0,1 point, le taux de chômage demeure proche de son plus bas niveau dans la région (7,9 % de la population active). Dans le même temps, la demande d'emploi de catégories A, B, C repart légèrement à la hausse, après deux trimestres de recul, notamment chez les seniors.

Sur le front social, la baisse du nombre de foyers bénéficiaires du RSA et d'allocataires de l'ASS se poursuit, mais sur un rythme annuel de moins en moins marqué. Le nombre de foyers bénéficiaires de la prime d'activité se stabilise. Seul le nombre de bénéficiaires de l'AAH augmente, en lien avec la réforme de la déconjugalisation qui modifie le mode de calcul de l'allocation.

Projet loi de finances 2025

Le projet de loi de finances prévoit de redresser les comptes publics et de ramener le déficit public à 5,4% du PIB en 2025. Une baisse des dépenses de l'État et des impôts exceptionnels sur les plus fortunés et les plus grandes entreprises sont en particulier proposés.

Les mesures pour les particuliers

Le projet de budget prévoit l'indexation du barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation, afin de neutraliser ses effets sur le niveau d'imposition des ménages. En l'absence d'une telle indexation, les particuliers auraient été redevables de 3,7 Md€ d'impôts supplémentaires cette année.

Les ménages les plus aisés vont être assujettis en 2025 à une contribution différentielle sur les plus hauts revenus (CDHR). Cette contribution visera les personnes les plus riches

En matière de logement, le prêt à taux zéro (PTZ) est rétabli sur tout le territoire pour tous les logements neufs jusqu'au 31 décembre 2027, afin de soutenir un marché touché par la crise et redynamiser la construction.

La taxe d'habitation est recentrée sur les seules résidences secondaires. Cette évolution permettra notamment de ne plus assujettir à la taxe certains locaux comme les structures d'hébergement d'urgence pour les personnes en difficulté.

La réduction des dépenses publiques

Pour combler le déficit public, le nouveau gouvernement propose, comme le précédent, de réduire les dépenses de l'État et de ses opérateurs.

Comme en 2024, l'enseignement scolaire est le premier poste budgétaire de l'État. La suppression annoncée de 4 000 postes à l'Éducation nationale est abandonnée.

Conformément aux lois de programmation, les budgets des ministères régaliens sont préservés et en hausse : la Défense, l'intérieur et la justice.

Le budget des Outre-mer a été revalorisé pour répondre notamment à la reconstruction de Mayotte.

A l'inverse, les budgets de plusieurs ministères diminuent : travail avec une baisse des aides à l'apprentissage, écologie..., Les crédits du Service national universel sont de même en baisse.

Les crédits de l'aide médicale d'Etat (AME) sont maintenus à leur niveau de 2024. Ses règles d'accès restent inchangées.

Du côté de la fonction publique, le gouvernement a fait voter une baisse du niveau d'indemnisation des arrêts de maladie de courte durée des fonctionnaires (90% contre 100% aujourd'hui).

Données socio-économiques de la ville de Bollène - Réalisation d'une analyse des besoins sociaux

La réalisation de l'ABS, bien que prévue par l'article R123-I du Code de l'Action Sociale et des Familles n'avait pas été produite lors des dernières mandatures.

L'analyse des besoins sociaux (ABS) est avant tout un outil permettant de mieux connaître le territoire et d'appréhender les besoins de la population. L'ABS consiste à poser un diagnostic social et démographique à partir des données d'observation sociale. C'est le sens du rapport produit en 2024 à la demande du CCAS, par le cabinet Le Compas, qui a établi un portrait social de la Ville de Bollène à travers plusieurs chapitres :

Dynamique de peuplement, Familles, ménages et enfance, Les jeunes, Les personnes âgées, Le logement, Niveaux de vie, ressources, pauvreté, Population active

Ce premier état des lieux doit être poursuivi par l'approfondissement de certains sujets, et notamment celui du vieillissement de la population et des besoins des aînés, de l'accès aux soins et droits en matière de santé, ainsi que la question de la pauvreté des ménages. Cet approfondissement devra faire l'objet en 2025 d'un plan d'action guidant l'action de la municipalité pour les années à venir.

I - ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU CCAS

Les budgets traduisent en termes financiers la réalisation des missions attribuées au CCAS

I – Budget du CCAS

I-I Première approche du compte administratif 2024

	Données prévisionnelles par section	
	Fonctionnement	Investissement (y compris RAR)
Recettes réelles de l'exercice	590 889.25 €	1 484.53 €
- Dépenses réelles de l'exercice	639 954.87 €	2 806.29 €
Résultat de l'exercice	- 49 065.62 €	- 1 321.76 €
+/- Résultats 2023 Reportés	63 238.59 €	1 205.75 €
Résultat de clôture par section	14 172.97 €	- 116.01 €
Résultat global de clôture	14 056.96 €	

Ces chiffres sont indiqués sous réserve d'une parfaite concordance des chiffres à venir du service de gestion comptable de Vaison-la-Romaine

Les excédents de fonctionnement cumulés, s'élèvent à 14 546 euros.

Au 31 décembre 2024, le CCAS n'a pas de stock de dettes.

Compte administratif 2024 -section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Les principales ressources du C.C.A.S. sont composées des produits de prestations fournies par le C.C.A.S., des participations financières et subventions des collectivités.

Recettes réelles		CA 2022	CA 2023	CA 2024
Chapitre 70	Produits des services	66 136.75 €	87 983.85 €	92 884.15 €
Chapitre 74	Dotation Commune	441 000.00 €	802 000.00 €	473 000.00 €
	Dotation Département	28 088.74 €	28 052.66 €	19 410.96 €
Chapitre 75	Autres produits	1 382.66 €	1 643.31 €	4 203.90 €

Chapitre 70 : Recettes liées aux produits des services :

Il s'agit de l'ensemble des recettes liées aux services payants proposés par le CCAS aux Bollénois disposant de ressources. Au titre de l'année 2024, ces recettes s'élèvent à 92 884,15€ :

- Repas et thés dansants
- Redevance pour la location des parcelles de jardins
- Remboursement par la CCRLP du service d'aide à la mobilité des seniors.

Les produits de services sont en augmentation sur trois ans.

Chapitre 74 : Recettes liées aux dotations et subventions versées au CCAS

Parmi cette typologie de recettes, nous trouvons :

- Le remboursement des dossiers "aide sociale légale" par le Département de Vaucluse.
 - La subvention de 15 000 €, versée par le Département de Vaucluse au titre de la convention portant sur l'accompagnement global. Cette subvention est en diminution par rapport à 2022.
 - La subvention d'équilibre de la Ville, qui est obligatoire et représente l'essentiel des recettes du CCAS. En 2024, le montant de cette subvention d'équilibre s'établissait à 473 000 €.
- En 2023, le CCAS a reversé à la Résidence Autonomie une subvention de 372 000 €.

Chapitre 75 : Autres produits

- Il s'agit principalement de la redevance et des cautions pour la location des parcelles des jardins familiaux

Dépenses de fonctionnement

Dépenses réelles		CA 2022	CA 2023	CA 2024
Chapitre 011	Charges à caractère général	130 705.56 €	131 905.01 €	161 108,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	442 947.27 €	412 501.67 €	444 955,96 €
Chapitre 65	Autres charges	31 315.21 €	405 511.52 €	33 890,91 €

Les dépenses de personnel et leur évolution

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement des dépenses liées au personnel.

Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés

Elles sont constituées essentiellement des dépenses liées au personnel, pour un montant estimé à 444 955,96€ €.

L'évolution 2023/2024 s'explique par

- L'adhésion au CNAS qui a permis aux agents de bénéficier de prestations au titre de l'action sociale
- Le versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat à l'ensemble des agents
- L'augmentation du point d'indice

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Elles représentent un montant total de 161 108 €. Il s'agit des dépenses courantes liées au fonctionnement des différents services du CCAS comme l'achat de fournitures administratives, produits d'entretiens, assurances, location de copieur, contrats d'entretien des locaux.

Les animations en direction des seniors sont conduites dans le cadre des manifestations de fin d'année, de la « semaine bleue », des thés dansants, des séances de cinéma, pour un montant de 111 038, 32€.

Chapitre 65 : Autres charges

Cette rubrique comprend notamment :

- Les dépenses liées aux aides facultatives du CCAS, notamment l'achat de chèques d'accompagnement personnalisé
- Les dépenses liées aux participations aux FLAJ et FSL
- Les subventions aux associations

Pour rappel, ce chapitre intégrait en 2023 une subvention exceptionnelle à la résidence autonomie Daudet.

Compte administratif 2024 - section d'investissement

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement pour le CCAS s'élèvent à 1484,53 € et se composent :

- De la récupération de la TVA
- Des amortissements
- Des encaissements des cautions pour les jardins familiaux pour un montant de 900 €

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent en 2024 à 2806,29 € et concernent la restitution de caution pour les jardins familiaux et l'achat d'un ordinateur portable.

I-2 Budget prévisionnel 2025

Section de fonctionnement – Dépenses

Dépenses		Réalisé 2024	Prévisionnel 2025
Chapitre 011	Charges à caractère général	161 108,00 €	182 821,83 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	444 955,96 €	492 400,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	33 890,91 €	39 410,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles		100,00 €
Chapitre 68	Dotations aux amortissement		500,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement		113 221,13 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	503,00 €	504,00 €
Total		640 457,87 €	828 956,96 €

Les principales évolutions concernant les dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Ce chapitre couvre les dépenses relatives au fonctionnement du CCAS.

Les charges à caractère général progresseraient de 21000 euros en tenant compte d'une hypothèse d'inflation comprise entre 3% et 5% et en tenant compte de la réalisation d'actions nouvelles, pour satisfaire notamment la reconduction d'une troisième journée pour le repas spectacle de fin d'année, l'augmentation du nombre de colis et la réalisation des animations, notamment dans le cadre de la semaine bleue et d'octobre rose et de la fête de la nature.

Sont également inscrites les dépenses relatives à la formation des personnels pour un montant de 4000 euros, afin de valider notamment l'habilitation aidants connect.

Chapitre 012 : Charges de personnel

- Il est prévue une augmentation des charges de personnel sur l'ensemble des postes de l'effectif, en lien avec les augmentations dues à la mise en place de la couverture prévoyance obligatoire, l'augmentation du taux CNRACL, et la révision du Régime Indemnitaire. Un taux de GUT (glissement vieillesse technicité) de 2% est appliqué.

- l'augmentation de la masse salariale tient compte également du recrutement d'un assistant de service social pour un montant de 39 000 € au titre de la rémunération.

- il est prévu comme en 2024 le recrutement d'un saisonnier pour un mois à l'accueil.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Les aides aux organismes augmentent de 1 500 € et les aides facultatives de 2 000 € afin de satisfaire aux besoins des usagers.

Section de fonctionnement – Recettes

Recettes		Réalisé 2024	Prévisionnel 2025
Chapitre 013	Atténuation de charges	131,72 €	100,00 €
Chapitre 70	Produits de services	92 884,15 €	92 000,00 €
Chapitre 74	Dotations subventions et participations <i>Dont subvention Mairie</i>	492 410,96 € 473 000,00 €	719 000,00 € 700 000,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	4203,90 €	2 800,00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	1200,00 €	100,00 €
Chapitre 78	Reprise sur amortissement et provisions	58,52 €	113 221,13 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	876,10 €	900,00 €
Sous-total			814 900,96 €
Résultat reporté 002		63 238,59 €	14 056,96 €
Total		655 003,94 €	828 956,96 €

Les principales évolutions concernant les recettes de fonctionnement

- la subvention versée par la ville, principale recette du CCAS, est en nette évolution.
- les recettes suivantes restent stables : remboursement des dépenses de l'aide à la mobilité des seniors par la communauté de communes des prestations de services (thés dansants, repas).
- les subventions du Département pour l'aide légale et l'accompagnement global sont reconduites.

Section d'investissement

Les principales évolutions concernant les dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement		Prévisionnel 2025	Recettes d'investissement		Prévisionnel 2025
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	113 221,13 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	103 525,13 €	Chapitre 1068	Dotations et réserves	489,11 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	200,00 €	Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	900,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	900,00 €	Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	504,00 €
Sous-total		114 625,13 €	Sous-total		113 725,13 €
Restes à réaliser n-1		974,87 €	Report de résultat 001		485,76 €
Total		115 600,00 €	Total		115 600,00 €

Les dépenses d'investissement sont inscrites à hauteur de 115 600 euros pour permettre la réalisation d'une étude préalable, la rénovation des locaux du CCAS et leur équipement en matériels de bureau. Il est également prévu le remplacement du standard téléphonique, devenu obsolète.

Conclusion

Le budget prévisionnel du CCAS illustre la volonté de la municipalité et du CCAS à assumer pleinement ses missions obligatoires comme facultatives. Mais il démontre également l'augmentation du besoin de la population bollénoise en matière d'accompagnement social dans un contexte économique dégradé. Il montre également la nécessité de répondre aux attentes des publics seniors, qui, après des années difficiles sur le plan sanitaire, ont parfaitement renoué avec les activités et animations proposées par le CCAS.

Le CCAS poursuit sa volonté d'agir auprès des publics vulnérables. Une demande de subvention au Département au titre de l'accompagnement global sera reconduite.

Malgré un contexte financier contraint, la Ville de Bollène a choisi de renforcer de manière substantielle en 2025 la subvention attribuée au CCAS, en investissant pour l'accueil physique et téléphonique des Bollénois.

2 – Budget de la Résidence Autonomie Alphonse Daudet

Ce budget annexe du CCAS de Bollène retrace les recettes et les dépenses issues de l'activité de la Résidence Autonomie Alphonse Daudet.

Budget de la Résidence Autonomie A. Daudet

2-1 Première approche du compte administratif 2024

	Données prévisionnelles par section	
	Fonctionnement	Investissement (y compris RAR)
Recettes réelles de l'exercice	505 170.53 €	1 613.90 €
- Dépenses réelles de l'exercice	677 551.74 €	39 644.09 €
Résultat de l'exercice	- 172 381.21 €	- 38 030.19 €
+/- Résultats 2022/2023 Reportés	108 228.24 €	44 361.15 €
Résultat de clôture par section	- 172 381.21 €	114 559.80 €
Résultat global de clôture	- 57 821.41 €	

Ces chiffres sont indiqués sous réserve d'une parfaite concordance des chiffres à venir du service de gestion comptable de Vaison-la-Romaine.

Les recettes de fonctionnement

Elles sont constituées notamment :

- Des produits de la tarification (principalement le paiement des loyers)
- Des produits relatifs à l'exploitation (principalement le paiement des repas)

Les dépenses de fonctionnement

Elles concernent l'exploitation courante de la résidence et notamment les dépenses d'énergie ainsi que la prestation pour les repas des résidents.

Enfin, les frais de structure correspondent aux dépenses de location, d'entretien et de réparation ainsi qu'au paiement des primes d'assurances.

Au 31 décembre 2024, le budget de la résidence Autonomie n'a pas de stock de dettes.

A compter du 1^{er} janvier 2025 les activités de la résidence autonomie Alphonse Daudet sont transférées à la Ville de Bollène, en vertu des délibérations respectives du conseil Municipal 2023-170 et 2024-41 et du Conseil d'Administration du CCAS : 2023-59 et 2024-14.

II – STRUCTURE DES EFFECTIFS

Depuis 2021, la Ville a créé 3 postes au CCAS :

- 1 poste à l'accueil, qui permet désormais aux personnels qui se relayaient autrefois à l'accueil de se concentrer sur leurs missions
- 1 poste pour l'accompagnement à la mobilité des seniors, qui permet de répondre à un véritable besoin auquel l'organisation précédente ne permettait pas de répondre correctement
- 1 poste d'assistante de service social afin d'accompagner au mieux les administrés sur le plan social et socio-professionnel.

En 2024, le tableau des effectifs du CCAS se décompose comme suit :

Filières statutaires	Titulaires et stagiaires	Contractuels	Total	Hommes	Femmes
Administrative	4	2	6	0	6
Technique	0	0	0	0	0
Médico-Sociale	2	1	3	0	3
TOTAL	6	3	9	0	9
	66.67 %	33.33 %	100 %	0%	100 %

Tableau des effectifs du CCAS au 1^{er} janvier 2025

Filières statutaires	Titulaires et stagiaires	Contractuels	Total	Hommes	Femmes
Administrative	4	2	6	0	6
Technique	0	0	0	0	0
Médico-Sociale	2	1	3	0	3
TOTAL	6	3	9	0	9

En 2025, est prévu le recrutement d'un poste d'assistant de service social

III – BILAN DES ACTIVITES DU CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Bollène est l'acteur essentiel de la politique sociale développée dans la commune.

C'est également un lieu d'accueil des usagers et d'instruction des dossiers. Sa vocation est d'aider et d'accompagner les personnes dans leurs démarches en leur permettant d'accéder à leurs droits au regard des différents dispositifs du domaine social.

Les activités du CCAS sont dédiées

- À l'action sociale, avec des missions obligatoires et facultatives,
- Aux seniors, dans le cadre de l'hébergement,
- À la vie sociale des seniors, à travers des actions de prévention et d'animation.

Le CCAS a développé un accueil de qualité basé sur la confidentialité des échanges et la prise en compte des besoins qui doit aboutir à une offre de service. Cela implique a minima des modalités de recueil des informations et un travail partagé entre les différents services du CCAS. Les conditions de travail ont évolué avec la réorganisation matérielle des postes de travail en 2022, qui s'est poursuivie par le renouvellement de l'ensemble des postes informatiques, et des logiciels bureautiques.

L'ensemble des agents dispose d'un accès au logiciel Elissar afin de consulter et renseigner les dossiers des usagers. La dématérialisation des dossiers devient la règle, avec la numérisation des pièces. La conséquence directe pour l'utilisateur est l'assurance de la continuité de traitement de son dossier.

Ces deux dernières années, le CCAS a pu élargir son champ de compétences et faire évoluer ses services afin de répondre au mieux aux besoins de la population :

- Accompagnement global des publics vulnérables avec France travail et le soutien financier du Département,
- Convention avec la CAF pour la mise en place d'un Point relais Vacances, apportant ainsi aux enfants et aux familles une information et un soutien à l'élaboration d'un projet de vacances, ainsi qu'une aide qui permet de réduire le coût d'un séjour
- Création de nouvelles parcelles de jardins familiaux et convention avec la Maison familiale pour la création et l'animation d'un jardin partagé,
- Propositions d'animations à destination des seniors s'inscrivant dans le cadre de la prévention du vieillissement et favorisant le lien social,
- Mise en place d'une communication ciblée par l'envoi de SMS, notamment pour informer sur les activités ou dans le cadre de la prévention des risques.

Ce travail s'est poursuivi en 2024 avec :

- la mise en place de nouvelles permanences, qui sont venues compléter celles existantes : service social de l'assurance retraite, et le service social de la Caisse d'Allocations Familiales
- La labellisation Point Justice par convention avec le Centre Départemental d'Accès au Droit

Le CCAS soutient les associations et organismes à vocation sociale.

Le CCAS est le premier intervenant pour favoriser le lien social à travers ses missions d'accueil, d'écoute, d'information, de conseil, d'orientation, d'accompagnement social et de soutien répondant le mieux possible aux attentes des usagers.

I - Repérage et accueil des publics

Le CCAS travaille en collaboration avec les autres services de la Ville et notamment la Police Municipale, mais aussi avec les partenaires associatifs et en particulier France Services.

Les demandes des administrés faites par le biais de la fiche sur le site de la ville de Bollène sont en augmentation.

Concernant les publics les plus en difficulté, des visites à domicile ont été mises en place pour permettre, le cas échéant, une meilleure évaluation des situations.

Nous avons également revisité le fichier des personnes vulnérables, en ciblant les publics prioritaires lors de nos appels, et notamment les personnes isolées, dans des logements peu adaptés à leur situation.

2 – L'action Sociale

Le CCAS assure désormais pleinement ses missions non seulement obligatoires mais aussi facultatives en matière de politique sociale. Il apporte ainsi son soutien aux Bollénois qui se trouvent dans une situation précaire ou qui sont confrontés à des difficultés d'accès aux droits ou des difficultés financières.

2-1 - Missions légales obligatoires

2-1-1 L'aide sociale

Le CCAS assure l'instruction administrative des dossiers de demande de secours et assume donc un rôle d'accueil des demandeurs, d'information, d'aide au remplissage des dossiers, de compilation et de validation des pièces justificatives. Une fois le dossier instruit, le CCAS transmet à l'autorité chargée de statuer sur la demande : Département, Caisse d'Assurance vieillesse, Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Le CCAS de la ville de Bollène travaille donc nécessairement en lien avec chacune des institutions responsables de la gestion des prestations sociales légales.

Pré-instruction des demandes d'aide sociale

L'aide sociale pour les personnes âgées et les personnes handicapées est une aide qui permet :

- De prendre en charge tout ou partie des frais liés à l'hébergement en établissement médicosocial des personnes âgées ou handicapées ou des frais d'accompagnement à la vie sociale des personnes handicapées.
- De bénéficier d'une aide-ménagère à domicile pour les personnes âgées ou handicapées. L'aide sociale est attribuée sous conditions de ressources et versée par le Conseil Départemental.

Aide au remplissage des dossiers d'Allocation Personnalisée à l'Autonomie

L'APA est une allocation versée par le Département. Elle est destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus, en perte d'autonomie, qui ont besoin d'aide pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne (se lever, se laver, s'habiller...) ou dont l'état nécessite une surveillance régulière.

On distingue :

- L'APA à domicile qui aide à payer les dépenses nécessaires pour les personnes en perte d'autonomie,
- L'APA en établissement qui aide à payer une partie du tarif dépendance en EHPAD.

Demandes auprès de la MDPH

Un imprimé unique de demande de compensation du handicap est à compléter pour solliciter notamment les prestations suivantes :

- Allocation Adulte Handicapé (AAH),
- Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH),
- Carte mobilité inclusion (CMI).

Aide au remplissage de demande de Complémentaire Santé Solidaire

La complémentaire santé solidaire, avec ou sans participation financière, permet aux personnes aux revenus modestes de régler leurs dépenses de santé.

2-1-2 La domiciliation des personnes sans domicile stable

La domiciliation administrative permet à des personnes qui n'ont pas de domicile stable de disposer d'une adresse. Le premier motif de demande de domiciliation est de recevoir du courrier pour accéder aux droits et prestations et concerne très majoritairement des personnes hébergées de façon provisoire.

70 personnes étaient domiciliées au CCAS au 31 décembre 2024, et 29 radiations du dispositif ont été réalisées, principalement pour absence de manifestation de la personne durant trois mois consécutifs. Certaines personnes sont domiciliées le temps de faire valoir leurs droits, comme le RSA ou la Complémentaire santé solidaire.

2-1-3 Vers un meilleur accompagnement des publics vulnérables

En vue d'améliorer la prise en charge des publics en difficulté dont les bénéficiaires du RSA, le CCAS a signé une convention avec le Département de Vaucluse et France travail afin de définir les principes de l'accompagnement global. Dorénavant, le suivi des personnes est effectué à la fois par un travailleur social du CCAS et un conseiller de France Travail.

Des entretiens tripartites sont conduits dans les locaux de France Travail répondant ainsi, de façon novatrice, à une prise en compte des difficultés socio-professionnelles des usagers. La convention prévoit la dématérialisation des échanges, qui permet une information mutuelle des deux organismes.

Cette initiative, reconnue et soutenue par le Département de Vaucluse, a permis au CCAS d'obtenir une subvention de 15 000 € pour l'année 2024 afin de mettre en œuvre l'accompagnement global et ainsi de financer en partie le poste d'assistante de service social pourvu au CCAS. Cette subvention est en diminution de 9000 euros par rapport à l'an passé, les objectifs ayant été réajustés, passant de 112 personnes à 70 en file active

Ainsi, en 2024, ce sont 89 personnes qui ont été accompagnées dans leurs démarches administratives, sociales et professionnelles.

3 – Les missions facultatives du CCAS

3-1 - L'attribution d'aides financières sous forme de Chèques d'accompagnement personnalisés

Les modalités d'attribution ont été revues en 2021 avec la délivrance de chèques d'accompagnement personnalisés (tickets services) pour l'achat de produits alimentaires et d'hygiène.

Le nombre de demandes est en augmentation sur les trois dernières années : 49 en 2021, 88 en 2022, 96 en 2023, et 111 en 2024 pour un montant total attribué en commission de 10 480 euros. Cela démontre la capacité du CCAS à mieux repérer et évaluer les besoins des personnes disposant de faibles ressources et en difficulté budgétaire et qui jusque-là ne se manifestaient pas.

Le contexte économique et plus particulièrement l'augmentation des prix de l'alimentation et de l'énergie impacte sérieusement le budget des ménages, y compris ceux qui perçoivent des revenus d'activité : 20 % des personnes aidées sont en activité professionnelle et 11% retraitées.

3-2 - Aide PASS'EAU

L'aide Pass'eau est une enveloppe allouée par la SAUR au CCAS pour aider les ménages bollénois à payer leur facture d'eau. Cette aide est basée uniquement sur la ligne « Distribution de l'eau potable ». Cette aide peut venir en complément d'une demande faite dans le cadre du Fonds Départemental Unique de Solidarité Logement. Les dossiers sont présentés en commission permanente.

En 2024, 26 aides ont été accordées pour un montant de 4611 euros (3170 euros accordés en 2023).

3-3 - Aide Fonds Départemental de Solidarité

Le CCAS participe, dans le cadre de sa politique sociale, aux fonds départementaux suivants : Fonds Solidarité Logement, Fonds d'aide aux jeunes.

Les agents du pôle social sont amenés à constituer les dossiers des bénéficiaires afin qu'ils soient examinés en commission par le Conseil Départemental.

En 2022, 51 dossiers ont fait l'objet d'un accord pour un montant total accordé par le Conseil Départemental de Vaucluse de 15 343 euros.

En 2023, nous avons constaté une forte augmentation : 90 dossiers ont été instruits pour un montant de 22 760 euros accordés. Cette tendance s'est confirmée en 2024, avec 159 dossiers instruits pour un montant de 38 909 euros. On peut également noter qu'au 31 décembre, 17 dossiers étaient en attente de décision pour un montant sollicité de 2152 euros

Les publics sont mieux repérés, l'instruction des demandes se répartit entre les agents du CCAS, l'assistante sociale étant la seule habilitée à solliciter certaines aides.

3-4 - Instruction des dossiers de surendettement

La commission de surendettement de la Banque de France cherche à aboutir à un accord amiable avec les créanciers. À défaut, elle impose un gel des remboursements ou un échelonnement des dettes. Si la situation ne permet aucun remboursement, une procédure de rétablissement personnel peut être entamée, afin d'effacer les dettes.

Des dossiers de surendettement ont été instruits par le CCAS et validés par les services de la Banque de France. 20 personnes sont concernées en 2024.

Le CCAS assure le suivi des dossiers jusqu'à la validation, pour une durée moyenne de 6 mois.

La procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire vise à effacer les dettes d'une personne surendettée.

3-5 - Orientations vers les associations

Des orientations sont également formalisées auprès de nos partenaires : 93 orientations vers la Croix Rouge, 28 vers les Restaurants du Cœur et l'épicerie sociale et solidaire ont permis l'accès à des produits alimentaires gratuitement ou avec une faible participation financière. Les orientations restent stables par rapport à l'an passé

L'instruction de demandes d'aides financières n'a d'intérêt que si un accompagnement social est réalisé de façon concomitante. Ce ne peut-être qu'un levier pour régler des difficultés à plus long terme. C'est naturellement dans ce sens que le travail est réalisé au CCAS de la ville de Bollène, soit directement, soit en collaboration avec les organismes partenaires, chacun dans son champ d'intervention respectif.

Cela suppose de bien connaître à la fois les missions de chacun et la réglementation. Cela nécessite une professionnalisation des équipes, démarche engagée depuis 2022 et poursuivie en 2024 par la formation et l'accès à l'information des agents du CCAS, notamment à travers une veille réglementaire, effectuée de façon régulière.

3-6 - L'aide à l'accès au logement social

Les demandes auprès des bailleurs de la ville de Bollène se font de façon dématérialisée ou en support papier. Les agents du CCAS aident les usagers à réunir les pièces nécessaires à la complétude des dossiers. En complément, des demandes dans le cadre du Fonds Solidarité Logement (FSL) peuvent être instruites.

3-7 - Le Service de téléassistance

En 2024, l'activité est restée stable, avec 155 foyers au total bénéficiaires de la télé-sécurité, dispositif qui permet une intervention en urgence au domicile des personnes. Nous avons enregistré 36 nouveaux contrats et 18 résiliations.

C'est un service facultatif en partenariat avec l'association « Présence Verte » et dont peut bénéficier toute personne âgée et/ou handicapée qui en fait la demande.

Les frais d'installation sont offerts aux administrés sollicitant Présence Verte par l'intermédiaire du CCAS.

L'option convivialité est incluse et permet de joindre à tout moment un professionnel formé à l'écoute et au dialogue, si l'utilisateur ressent le besoin de parler.

4 – ACTIONS EN FAVEUR DES SENIORS : veiller à la persistance du lien social

Le service dédié aux animations seniors organise des activités pour les plus de 65 ans, dans le but de veiller à la persistance du lien social et de lutter contre l'isolement des seniors.

La politique tarifaire permet de proposer des activités qui, dans leur quasi-totalité, sont gratuites pour les seniors de la ville, que ce soit dans le cadre des animations ou des ateliers de prévention du

vieillesse. La participation des seniors est également favorisée par la gratuité des Transports Urbains. Ces deux éléments conjugués sont indispensables pour briser la solitude des aînés.

4 – Les activités et animations

4-1 - Fêtes des grands-mères

Les élus ont distribué environ 200 primevères sur la place de la mairie aux personnes de plus de 65 ans et 33 personnes ont participé à une après-midi jeux suivi d'un goûter offert par le CCAS au foyer 3^{ème} âge Ambroise Croizat.

En 2024, le CCAS a fêté 2 centenaires. Un cadeau leur a été offert à l'occasion de leur anniversaire.

4-2 – Thés dansants

8 thés dansants ont été organisés en 2024 réunissant 592 participants à la salle Brassens

4-3 – Semaine bleue

La Semaine bleue est la semaine nationale des personnes âgées et des retraités, avec pour objectif de valoriser la place des seniors dans notre société.

Du 30 septembre au 8 octobre 2024, 231 personnes ont participé aux diverses manifestations :

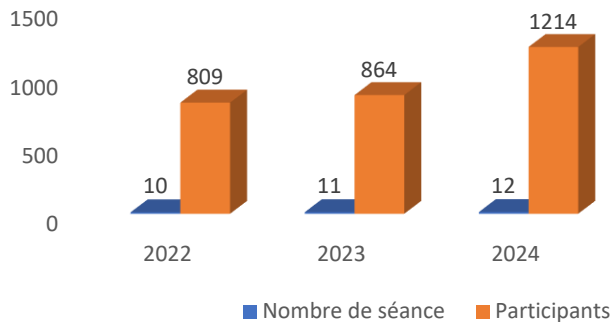
- Atelier sécurité routière, avec la préfecture de Vaucluse et la police Municipale
- Journée avec Pique-nique tiré du sac et dessert offert par le CCAS suivi d'une dictée et d'un concours de belote au foyer 3^{ème} âge St Blaise
- Après-midi jeux de société au bar à jeux « B et J »
- Un loto gourmand suivi d'un quiz alimentation santé avec une diététicienne
- Projection au cinéma le Clap du film le Schpountz en version restauré
- Visite du Moulin du Gaf de Famian suivi d'un atelier nutrition animé par les insatiables

4-4 – Séances ciné-seniors

Devant le succès rencontré par les séances de cinéma initiées en 2023, le CCAS a proposé une séance de cinéma mensuelle gratuite aux seniors bollénois, dans le cadre d'une convention avec le cinéma Le Clap. Cette année 2 séances supplémentaires ont été proposées en période estivale.

958 personnes ont assisté aux 12 projections organisées en 2024. Des personnes sont régulièrement inscrites sur liste d'attente. Le succès de cette action tient notamment au fait que les seniors retrouvent leurs connaissances, lors d'une séance l'après-midi avec sous-titres, et avec la possibilité d'y être conduit dans le cadre de l'aide à la mobilité des seniors. Les résidents de l'Ehpad et de la résidence autonomie participent à ces séances.

Ciné-seniors



4-5 - Colis de Noël

Les colis ont fait l'objet d'un marché public. A l'issue de la consultation, la société les Gourmets de Provence a été retenue pour leur confection.

Cette année, la distribution des colis de Noël a eu lieu à la salle Rippert, entièrement rénovée et en complément les élus ont remis le colis à domicile pour les bénéficiaires ne pouvant se déplacer.

2034 colis de Noël ont été réservés par les seniors

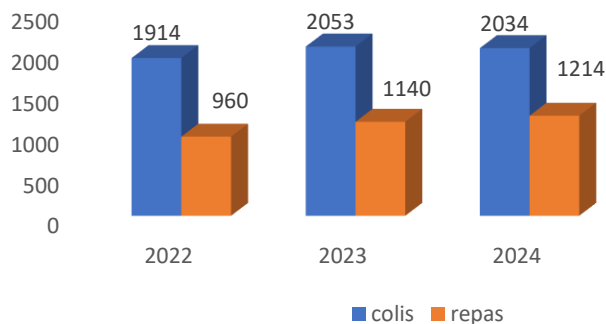
202 nouvelles personnes se sont inscrites. 116 colis ont été livrés à domicile.

4-6 - Repas des seniors

La participation au repas de fin d'année étant en constante augmentation et afin d'assurer un meilleur confort aux participants, le repas de fin d'année offert aux seniors s'est déroulé sur 3 jours, les 10, 11 et 12 décembre 2024 à la salle la Cigalière, au lieu d'une seule journée précédemment. Il a été suivi d'un spectacle Cabaret.

A cette occasion, ce sont 1214 repas qui ont été préparés et servis par un traiteur. Une borne à selfie était à disposition afin que les seniors puissent repartir avec une photo souvenir.

Colis de Noël et Repas des Seniors



4-7 - Les ateliers de prévention du vieillissement

Le CCAS s'appuie sur l'association ASEPT pour déployer des ateliers en prévention de la perte d'autonomie.

L'ASEPT PACA assure la promotion et la réalisation d'actions de prévention et d'éducation en santé en lien avec l'ARS PACA et les Conférences des financeurs de la région PACA. L'ASEPT PACA réunit les caisses de retraite de base et plusieurs caisses de retraites complémentaires de la Région.

En 2024 ont été réalisés :

- un atelier « numérique » reprenant les bases d'utilisation,
- un atelier « Yoga du rire » afin de réduire le stress et les tensions dirigé par une thérapeute,
- un atelier « prévention des chutes et gestes de premiers secours »,

4-8 – Journée festive à la Cigalière

Cette année le CCAS a organisé une « journée festive » le jeudi 20 juin, initialement prévu à Pénègue mais déplacée à la salle des fêtes « La Cigalière » en raison du mauvais temps.

Cette journée a enregistré la participation de 223 personnes. Le CCAS a offert aux convives l'apéritif ainsi qu'une animation de close up réalisé par un Magicien. Cette journée s'est poursuivie par des jeux de rami, belote, pétanque.

La participation au repas du mois de juin est en constante augmentation avec 175 participants en 2023 et 102 en 2022.

4-9 - A souligner

Les résidents de l'Ehpad

Pour la première fois, les résidents de l'EHPAD ont profité, à l'occasion des fêtes de Noël, d'un spectacle animé par une chanteuse accompagnée de son orgue de barbarie au sein de leur établissement et un spectacle d'opérette leur a été offert par le CCAS à l'occasion de la fête des mères et des pères. Les personnes âgées participent aux temps forts de l'année, que ce soit lors de la journée festive de Printemps ou le repas-spectacle de fin d'année. Le CCAS affirme sa volonté de consolider ses liens avec l'établissement de Bollène, au profit des plus âgés.

Des actions plébiscitées

A l'issue de ces animations, le CCAS a réalisé des enquêtes de satisfaction. Les personnes interrogées ont plébiscité les séances de cinéma, des thés dansants, le colis de Noël, le spectacle de cabaret lors du repas des seniors ainsi que les après-midi jeux.

5 – La mobilité

5-1 – L'aide à la mobilité des seniors

La communauté de communes exerce depuis le 1^{er} juillet 2021 la compétence transports et mobilités. En 2023, la convention de gestion de services avec la CCRLP pour l'exercice de la compétence «

transports et mobilité – Aide à la Mobilité des Seniors » a été reconduite. Le service dispose de deux véhicules dont un électrique.

	2022	2023	2024
Nombre de transports	2141	2287	2574
Nombre d'utilisateurs	94	113	116
Nouveaux inscrits	37	45	58

Sur trois ans, ce service est en progression.

116 personnes ont utilisé l'aide à la mobilité en 2024. 2156 rendez-vous au total ont été honorés pour 2574 transports différents, majoritairement pour des consultations médicales ou pour des achats alimentaires Le personnel du CCAS accompagne également les usagers dans les commerces car cela correspond à un réel besoin des personnes âgées isolées.

Pour mieux répondre aux besoins, le règlement intérieur du service AMS intègre l'élargissement du périmètre de transport pour un rendez-vous médical ou paramédical et prévoit également, sur préconisation des agents du CCAS, le transport de personnes rencontrant des difficultés temporaires ou ponctuelles de mobilité, et dont la situation sociale ou financière ne permet pas le recours aux moyens de transport en commun.

5-2 – Instruction de demandes de gratuité des transports via le TUB

À la vue du caractère social, une convention de gestion a été adoptée le 13 décembre 2022 pour la délivrance des cartes de gratuité du Transport Urbain Bollénois (TUB) entre le CCAS et la Communauté de Communes Rhône Lez Provence (CCRLP).

Pour les personnes retraitées, la carte est gratuite à titre définitif. Pour les autres (notamment les demandeurs d'emploi et les personnes bénéficiant d'une RQTH) la gratuité est d'une durée déterminée renouvelable.

122 cartes ont été délivrées en 2024, dont 35 renouvellements. Le nombre de cartes est resté stable, les renouvellements sont en augmentation (24 en 2023).

6 – Les actions complémentaires

Toutes les initiatives qui suivent ont été développées dans l'objectif de renforcer le lien social sur la commune, à travers la mise en œuvre notamment d'action de prévention en matière de vieillissement et de santé.

6-1 – Octobre Rose

Dans le cadre d'octobre rose, un Théâtre Forum sur le thème du dépistage du cancer du sein a été organisé le 21 octobre 2024 à la Salle Georges Brassens, avec la compagnie « cité théâtre » et la pièce « Pilier de Famille ». Cette représentation s'inscrit dans le cadre de la programmation de l'ASEPT.

Sous forme humoristique pour dédramatiser le sujet et le rendre « recevable » par le public ce spectacle, encadré par un meneur de jeu, favorise les interactions avec l'assistance. Les référents

professionnels, médecin intervenant au centre de dépistage des cancers (CRCDC) sont présents pour répondre aux questions des participants.

L'intérêt essentiel de ce type d'action est d'une part de faciliter l'expression des résistances liées à la peur de la maladie, et d'autre part, d'informer sur le cancer et sur les enjeux du dépistage.

6-2 - Le développement des jardins familiaux

Le CCAS assure la gestion de « jardins familiaux » destinés aux personnes résidant sur la commune. Ce site comporte 24 parcelles de 200 m² dont une attribuée à la MFR du haut Vaucluse. 8 nouvelles parcelles de 100m² ont été créées en 2023.

Le CCAS a confié l'aménagement, l'entretien et l'animation d'un espace de 1000 m² à la MFR du Haut Vaucluse. Cette convention permet de valoriser les espaces connexes aux jardins, exploités dans le cadre d'une démarche écologique. Ont été réalisés : une butte soutenue par des murets en pierres sèches, un espace de plantes aromatiques, un bac pour le compost, un point d'eau, une pergola. Le boisement a été effectué avec la plantation d'essences locales : grenadier, sureau, abricotier, acacia, arbousier, olivier...

A l'occasion de la fête de la nature, le CCAS a organisé le 23 mai, en présence des jardiniers, les élèves de la MFR, les Résidents de Daudet et les bollénois une journée rythmée par différents ateliers.

- Compostage animé par la MFR
- Broyage et intérêt du paillage animé par le pied à l'étrier
- Atelier « légumes et canicule, comment adapter son potager au réchauffement climatique » animé par un docteur en agronomie
- Atelier interactif « les bienfaits des plantes sur la peau » animé par une socio-esthéticienne
- Atelier interactif « les plantes à avoir chez soi pour les petits maux du quotidien » animé par un phytothérapeute.

Un Pique-nique tiré du sac a rassemblé l'ensemble des participants avec le café, boisson et dessert offerts par le CCAS.

6-3 - La veille en période de canicule

222 personnes sont inscrites sur le registre communal des personnes vulnérables incluant les couples, ce qui représente réellement 198 foyers.

Lors des deux déclenchements de l'alerte canicule les 29 juillet et 9 août 2024, des dispositions ont été prises pour appeler les personnes inscrites, s'enquérir de leur situation, leur donner les recommandations d'usage et, le cas échéant leur proposer de se rendre dans un lieu climatisé, à la bibliothèque.

Certains habitants nous informent résider dans des maisons anciennes conservant la fraîcheur, et 143 foyers sont équipés de climatisation en 2024 contre 102 en 2023.

6-4 - Les permanences

Les structures qui viennent en permanence au CCAS apportent aux usagers des réponses adaptées en matière juridique, d'aide aux victimes ou d'accompagnement familial.

Par convention entre le CDAD, le tribunal judiciaire de Carpentras, le CCAS et la Ville de Bollène, le Point Justice a été labellisé en 2024. Le Point Justice permet d'apporter à toute personne et plus spécifiquement aux personnes en marge des dispositifs de droit commun une information et/ou une consultation juridique.

Des consultations gratuites sont dispensées par les avocats du barreau de Carpentras et un service de résolution amiable des conflits est proposé aux administrés.

Les permanences se sont renforcées en 2024 avec la venue des services sociaux de la CARSAT et de la CAF.

Structure	Descriptif
AMAV – Association de Médiation et d'Aide aux Victimes	Permanence d'accueil, d'écoute, d'information pour les victimes d'actes de délinquance.
CDAD – Conseil Départemental d'Accès aux Droits - Point Justice	Permanence d'information juridique par un avocat.
CIDFF – Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles – permanences juridiques	Informations délivrées par des juristes sur le droit des personnes, droit de la famille, procédures civiles, droit pénal.
CIDFF - PADE - Point d'Accès aux Droits et à l'Egalité	Cette structure permet de traiter des questions relatives au droit de séjour des étrangers, et tout ce qui peut être lié à la nationalité, à l'état civil et au droit de la famille. Ce service est complémentaire au droit commun et s'inscrit dans la programmation du contrat de ville.
CONCILIATEUR DE JUSTICE	Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole. Son rôle est de trouver une solution amiable à un différend entre une ou plusieurs parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge. Il peut être désigné par les parties ou par le juge.
SPIP – Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	Les missions principales des SPIP sont la prévention de la récidive et de favoriser la réinsertion des personnes condamnées.
ADIL - Agence Départementale d'Information sur le Logement	La mission principale de l'ADIL est d'informer les usagers sur leurs droits et obligations en matière de logement et sur les solutions de logements adaptés (parc locatif ou accession à la propriété)
RESONNANCE - Médiation Familiale	Le médiateur familial, accompagne les familles lors de situations conflictuelles. Il favorise la reprise du dialogue pour que les parties trouvent elles-mêmes un accord.
CARSAT	Mise à disposition d'une salle de permanence au service social qui gère ses RDV
CAF	Mise à disposition d'une salle de permanence au service social qui gère ses RDV

IV – LA RESIDENCE AUTONOMIE ALPHONSE DAUDET

La Résidence Autonomie Alphonse Daudet est un établissement public, géré par le Conseil d'administration du CCAS avec un budget autonome.

Le propriétaire du bâtiment est le bailleur social Grand Delta Habitat. Le terrain a été mis à disposition par la ville de Bollène et un bail emphytéotique lie les deux organismes jusqu'en 2040.

La résidence Daudet répond à un double besoin :

- Proposer une solution de maintien à domicile pour les personnes âgées
- S'adresser aux Bollénois disposant de faibles revenus

La Résidence Autonomie doit fournir, au sens du décret de 2016, des services obligatoires comme un système d'alerte et d'assistance, un service de restauration. Des services déjà mis en place au sein de la résidence et qui répondent aux besoins des résidents.

La résidence dispose d'une habilitation partielle à l'aide sociale, par arrêté du président du Conseil Départemental en date de 2010 et renouvelé en 2023.

La convention d'objectifs signée avec le Conseil Départemental de Vaucluse engage la Résidence Autonomie Alphonse Daudet dans la mise en œuvre d'actions individuelles et collectives de prévention. Pour répondre à cette obligation, nouer des relations, jusqu'alors inexistantes, avec les structures intervenant sur la ville : bibliothèque, école de musique, crèches et l'espace de la vie sociale « Génération Bollène ».

Un plan d'action a été reconduit en 2024, avec des activités de gymnastique, de chorale, ateliers d'art thérapie et ateliers mémoire. De nouvelles activités ont été introduites et initiées en fin d'année : socio-esthétique, sophrologie, médiation animale.

Le personnel se charge tout au long de l'année d'initier des animations à l'occasion des événements phares tels que la galette des rois, le carnaval, octobre rose.... Les résidents sont également accompagnés afin de participer aux manifestations proposées par la Ville et le CCAS : séances de cinéma, repas festif, cabaret spectacle de fin d'année, après-midi jeux lors de la fête des grands-mères, semaine bleue.

Deux soirées jardins et deux soirées avec les familles ont également été organisées et ont rencontré un fort succès.

Les résidents ont pu profiter à nouveau d'une prestation musicale à l'occasion de la fête de la musique organisée par la ville.

V – CONCLUSION sur les activités du CCAS

Sur le Plan matériel, la distribution des bureaux du CCAS permet depuis 2022 un accueil des usagers dans un meilleur respect de la confidentialité. Le renouvellement de l'ensemble des postes informatiques en 2023 a permis aux agents de travailler avec des outils récents et de disposer de moyens pour mieux réaliser leur mission. Rappelons que les logiciels et le matériel étaient obsolètes et que le système d'exploitation ne permettait pas l'accès à la plupart des applications, la version de libre office étant trop ancienne. L'achat d'un ordinateur portable en 2024 permet la réalisation de réunions ou de formations en visioconférence.

Sur le plan des ressources humaines, la montée en compétence des agents s'est poursuivie en 2024 grâce à des actions de formation et de professionnalisation

Afin d'optimiser les outils bureautiques, les agents se sont perfectionnés à l'utilisation de Word et Excel.

En lien avec les partenaires des formations se sont déroulées sur les thèmes du repérage des violences familiales, l'accessibilité à la justice des personnes handicapées, ainsi que sur les actualités réglementaires de la CARSAT, la CPAM, ou délivrées par le service personnes âgées du département.

L'organisation du CCAS : repérer et accompagner les plus vulnérables

La volonté de la municipalité est d'aller vers les publics et non, comme c'était le cas antérieurement, de laisser les personnes trouver seules le chemin du CCAS et franchir la porte. Cela ne garantissait qu'une seule chose : de rendre inaccessibles les services du CCAS aux usagers qui en ont le plus besoin.

Les situations signalées par nos partenaires ou les services de la Ville sont en augmentation constante, elles donnent lieu systématiquement à une prise de contact et à une évaluation. En complément, des visites au domicile ont été mises en place. Les besoins sont manifestes, ces situations impliquent une attention conjuguée des agents du CCAS : il faut pouvoir agir de façon concomitante sur plusieurs difficultés et rapidement. Au regard de la forte demande d'intervention sociale, il est proposé l'ouverture d'un poste d'assistant de service social.

La réalisation de l'analyse des besoins sociaux

Le diagnostic réalisé par le Compas nous apporte des éléments relatifs aux habitants de Bollène, en dressant le portrait social de la Ville. Ces indicateurs ont été partagés avec les partenaires intervenant à Bollène, lors d'un séminaire le 27 novembre 2024. Ils seront une solide base d'appui pour l'établissement des actions à mener dès 2025.

Le cadre de vie des personnes âgées

L'analyse des besoins sociaux nous donne des indications précieuses. Il nous faut donc renforcer notre offre de service globale et plurielle : résidence autonomie, béguinage, maisons partagées entre seniors, habitat intergénérationnel sont autant de réponses qu'il est nécessaire d'étudier pour répondre aux besoins de la population à court et moyen terme.

L'investissement du CCAS en matière d'action sociale s'est constamment renforcé ces dernières années :

-En matière de compétence obligatoire, à travers la réalisation de l'ABS ce qui n'avait jamais été fait ces 15 dernières années

-En matière de compétence facultative à travers l'optimisation de dispositifs d'aides et notamment dans le cadre du FSL, du Fond Saur RAO, ou bien l'instruction de dossiers de surendettement

-le développement du partenariat avec la labellisation Point Justice, l'animation des jardins familiaux ou bien encore l'appui financier aux associations à vocation sociale intervenant sur la ville

-la diversification de l'offre d'animation à destination des seniors en introduisant des actions de prévention en matière de santé et de vieillissement.

L'action du CCAS s'est adaptée aux besoins de la population et l'analyse des besoins sociaux nous permet de mieux appréhender les actions à poursuivre et celles à initier, notamment à destination des jeunes et des aînés, sur les questions de santé psychique et d'isolement ainsi qu'en matière de logement.